

secteur travaux	Désignation des travaux		dérogation	Coût travaux HT	Coût d'opération TTC	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	observations
PPI Total			indiquer ou/non	183 200	219 840	107 280	22 800	0	8 760	0	81 000	
Prg Accessibilité AdAP				183 200	219 840	107 280	22 800	0	8 760	0	81 000	
BIBLIOTHEQUE				13 400	16 080	10 080	6 000	0	0	0	0	
CHEMINEMENTS EXTERIEURS	Remplacement d'avaoils		non	1 000	1 200	1 200	0	0	0	0	0	
	Mise en œuvre de panneaux indicateurs		non	800	960	960						
	Escaliers extérieurs sur cheminements		non	4 500	5 400		5 400					
	Mise en œuvre d'une main courante		non	3 000	3 600	3 600						
Stationnement automobile	Création de places de stationnement		non	2 000	2 400	2 400						
Accès à l'établissement ou l'installation	Mise en œuvre d'une plaque signalétique		non	300	360	360						
Accueil	Banque Accueil		non	500	600		600					
Circulations intérieures horizontales	Déplacement d'équipements mobiles		non	1 000	1 200	1 200						
Sanitaires	Mise en place d'une barre d'appui latérale		non	300	360	360						
EGLISE DE VIRE				4 900	5 880	0	0	0	5 880	0	0	
Cheminements extérieurs	Réfection d'un cheminement existant pour le rendre praticable		non	2 000	2 400				2 400			
	Seuils et ressauts	demande pour déroger la dérogation: Etablissement non concerné par les fauteils roulants suivant article 1 de l'arrêté du 8/12/2015 (une différence de + de 17 cm entre le seuil de l'Eglise et la route - pente de + de 5 % devant le bâtiment et trottoir - de 1,80 m " pas de trottoir directement sur la route"	/	0	0							
	Escaliers extérieurs sur cheminements		non	900	1 080				1 080			
Stationnement automobile	Création d'une place de stationnement		non	2 000	2 400				2 400			
Accès à l'établissement ou l'installation	Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	demande pour déroger la dérogation: Etablissement non concerné par les fauteils roulants suivant article 1 de l'arrêté du 8/12/2015 (une différence de + de 17 cm entre le seuil de l'Eglise et la route - pente de + de 5 % devant le bâtiment et trottoir - de 1,80 m " pas de trottoir directement sur la route"	/	0	0							
Ascenseurs, transports mécaniques	Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite	demande pour déroger la dérogation: Etablissement non concerné par les fauteils roulants suivant article 1 de l'arrêté du 8/12/2015 (une différence de + de 17 cm entre le seuil de l'Eglise et la route - pente de + de 5 % devant le bâtiment et trottoir - de 1,80 m " pas de trottoir directement sur la route"	/	0	0							

secteur travaux	Désignation des travaux	dérogation	Coût travaux HT	Coût d'opération TTC	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	observations
EGLISE VERIZET			12 300	14 760	240	14 520	0	0	0	0	
Cheminements extérieurs	Création d'un cheminement accessible sur terrain naturel	non	5 000	6 000		6 000					
	Seuils et ressauts	non	1 200	1 440		1 440					
	Escaliers extérieurs sur cheminements	non	900	1 080		1 080					
	Trous en sol	non	200	240	240						
	Mise en oeuvre d'une main courante	non	600	720		720					
	Mise en oeuvre de panneaux indicateurs	non	1 200	1 440		1 440					
Stationnement automobile	Création de place de stationnement adaptée	non	2 000	2 400		2 400					
Accès à l'établissement ou l'installation	Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	non	1 200	1 440		1 440					
FOYER RURAL			72 300	86 760	86 760	0	0	0	0	0	
Cheminements extérieurs	Accessibilité des cheminements extérieurs	non	1 500	1 800	1 800	0	0	0	0	0	
	Escaliers extérieurs sur cheminements	non	1 800	2 160	2 160						
Stationnement automobile	Installation de panneaux verticaux sur poteaux signalant les places adaptées	non	500	600	600						
Circulations intérieures horizontales	Création d'une rampe d'accès	non	5 400	6 480	6 480						
Escaliers	Dispositions générales	non	800	960	960						
Ascenseurs, transports mécaniques	Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite	non	50 000	60 000	60 000						
Revêtements de sols, murs et plafonds	Tapis	non	2 000	2 400	2 400						
Portes, portiques et sas	Remplacement de blocs-portes vitrés 2 vantaux	non	7 000	8 400	8 400						
Sanitaires	Mise en place d'une barre d'appui latérale	non	300	360	360						
	Installation de lave-mains	non	1 000	1 200	1 200						
	Installation de poignées adaptés	non	200	240	240						
	Pose d'un pictogramme	non	200	240	240						
	Remplacement de miroirs	non	400	480	480						
	Mise en place de barre d'appui latérale	non	600	720	720						
	Equipements des sanitaires adaptés (abaissement d'un urinoir)	non	600	720	720						

secteur travaux	Désignation des travaux	dérogation	Coût travaux HT	Coût d'opération TTC	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	observations
GROUPE SCOLAIRE ET CANTINE			70 600	84 720	1 440	2 280	0	0	0	81 000	
Cheminements extérieurs	Accessibilité des cheminements extérieurs	non	35 000	42 000						42 000	
	Pentes	non	21 000	25 200						25 200	
	Remplacement d'ava-loirs	non	1 600	1 920						1 920	
	Remplacement de callebotis métallique	non	600	720						720	
	Escaliers extérieurs sur cheminements	non	8 700	10 440						10 440	
Accès à l'établissement ou l'installation	Mise en oeuvre d'une plaque signalétique	non	600	720						720	
Escaliers	Mise en oeuvre d'une double main courante	non	1 200	1 440		1 440					
Equipements et dispositifs de commande	Signalisations diverses	non	900	1 080	1 080						
Sanitaires	Mise en place d'une barre d'appui latérale	non	300	360	360						
	Installation de lave-mains dans les cabinets adapté	non	500	600		600					
	Installation de poignées adaptés	non	100	120		120					
	Pose d'un pictogramme pour signalisation d'un sanitaire adapté	non	100	120		120					
MAIRIE			9 700	11 640	8 760	0	0	2 880	0	0	
Cheminements extérieurs	Seuils et ressauts	non	400	480				480			
Stationnement automobile	Création de places de stationnement adaptées	non	2 000	2 400				2 400			
Accueil	Mise en Place de panneaux	non	300	360	360						
	Banque Accueil	non	4 800	5 760	5 760						
Circulations intérieures horizontales	Déplacement d'éléments mobile pour rendre l'accueil accessible	non	100	120	120						
Revêtements de sols, murs et plafond	Tapis	non	1 000	1 200	1 200						
Sanitaires	Mise en place d'une barre d'appui latérale	non	300	360	360						
	Pose d'un pictogramme pour signalisation d'un sanitaire adapté	non	100	120	120						
	Déplacement d'un lavabo existant pour le rendre accessible	non	500	600	600						
	Remplacement de miroirs	non	200	240	240	0	0	0	0	0	

A Viré le 15/01/2016

Le Maire, Patrick DESROCHES

